

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20151102\_04

### Séance du 2 novembre 2015

**Nombre de conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 13

**Date de la convocation :**

23 octobre 2015

**Date d'affichage :**

9 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le deux novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Jean-Marie GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claude PAGET, Jérôme BORNE, Anne-Marie MIVELLE (procuration à Florent SERRETTE), Nicolas GRIFFOND (procuration à Claudine QUATREPOINT).

Mme Carmen VALLET été désignée comme secrétaire de séance.

---

**Objet : Recensement de la population :**  
**création de postes d'agents recenseurs**

Nomination des coordonnateurs communaux

Claudine QUATREPOINT, première adjointe, est nommée coordonnatrice principale pour le suivi des opérations de recensements de la population et Isabelle DAYET, employée de la Commune, est nommée coordonnatrice adjointe.

Création de postes d'agents recenseurs

La campagne de recensement de la population, qui aura lieu à Mignovillard de mi-janvier à mi-février 2016, nécessite l'embauche de deux agents recenseurs. M. le Maire informe le conseil municipal du versement, par l'État, d'une dotation de 1 598 €, afin de permettre la rémunération des agents recenseurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nomination de la coordonnatrice principale et de la coordonnatrice adjointe et décide

Envoyé en préfecture le 09/11/2015

Reçu en préfecture le 09/11/2015

Affiché le



ID : 039-213903313-20151102-DCM\_20151102\_04-DE

de créer deux postes d'agents recenseurs durant la campagne 2016. Il charge M. le Maire de procéder au recrutement de ces agents et de fixer leur rémunération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE